

" De toute façon je sais qu'il ne viendra pas "

" On a déjà tout essayé je n'y crois plus "

" On m'a dit de venir, mais pour quoi faire ? ! "

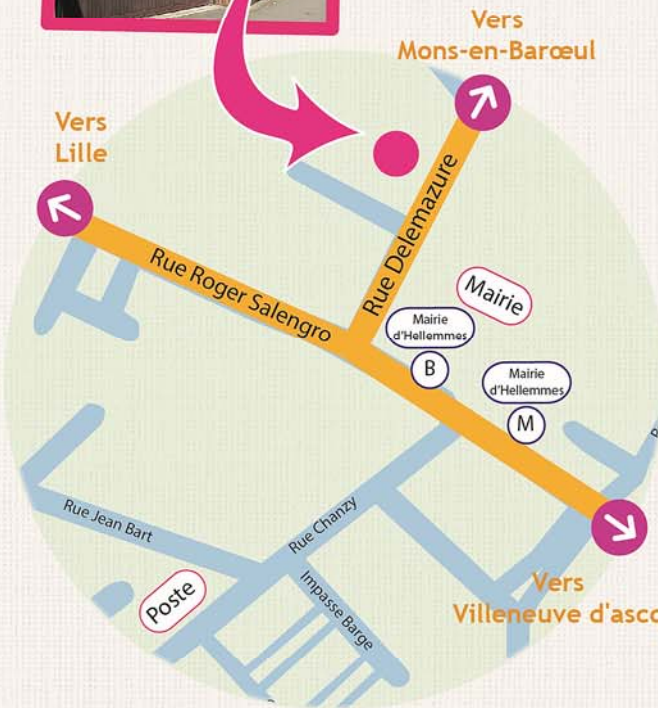
" On se parle mais on se parle mieux ici ... "

" Depuis que nous sommes en conflit notre enfant va mal "

" Notre fils ne veut plus que nous voyons nos petits enfants "

" Si nous étions venus avant, nous n'en serions pas arrivés là ... "

" Notre adolescent ne veut plus me parler "



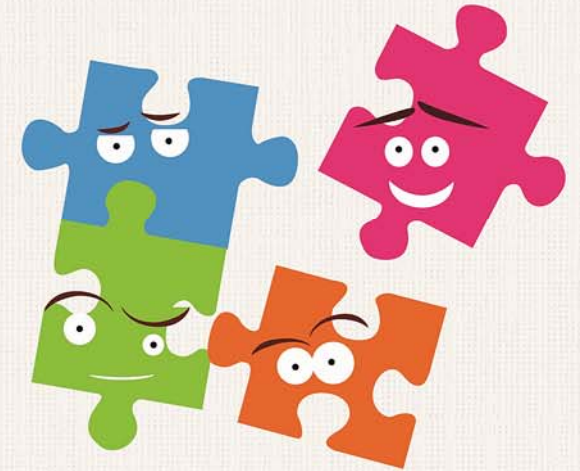
IPNS / Réalisation : Direction de la communication de l'EPDSAE - MAJ - 25-07-18

du lundi au vendredi en journée  
(samedi matin possible)

L'espace de Médiation Familiale  
21 bis, rue Delemazure 59260 Hellemmes  
☎ 06.72.61.71.53 ☎ 06.79.25.40.12  
✉ mediation-familiale@epdsae.fr  
🌐 www.epdsae.fr - 📱

Métro : ligne 1 - arrêt Mairie d'Hellemmes  
Bus : ligne 57 - arrêt Mairie d'Hellemmes

Accessible aux personnes à mobilité réduite  
et en situation de handicap



# EMF

## L'Espace de Médiation Familiale

"re"construire  
des liens familiaux



# La médiation familiale

Il arrive que les membres d'une famille soient en conflit, en rupture de relation...  
Les enfants comme les parents peuvent en souffrir.

## Pour qui ?

- > Toute personne touchée par un conflit familial
- > Couples séparés/divorcés, ou non
- > Grands-parents
- > Adolescents
- > Fratries adultes

## A quel moment ?

- > En amont du conflit, ou lorsque les tensions familiales sont déjà installées
- > Avant, pendant, ou après une procédure judiciaire

## Avec qui ?

- > Un tiers :  
Médiateur Familial, diplômé d'état, respectant des principes déontologiques (confidentialité, neutralité, impartialité, indépendance)

## Qu'est-ce que c'est ?

- > Une démarche volontaire
- > Un espace neutre
- > Des entretiens confidentiels
- > Un lieu d'écoute et de parole

## Dans quel but ?

- > S'exprimer, s'écouter, échanger
- > (Re)nouer des liens
- > Communiquer autrement
- > Laisser les enfants en dehors du conflit
- > Chercher ses propres solutions
- > Elaborer des accords homologuables par le Juge aux Affaires Familiales

## Comment ?

- > Contacter l'Espace de Médiation Familiale
- > Participer à un entretien d'information gratuit et sans engagement.
- > Poursuivre la démarche dans le cadre de séances de médiation familiale (participation financière en fonction des revenus)

